

CERTIFIÉ

Nous soussignés, **ETS GERARD LOUAULT - 3 rue des Prés 89 170 SAINT FARGEAU**, Constructeur, certifions:

A) Que le véhicule

- 1 Genre :
- 2 Marque :
- 3 Type (a) :
- Version (a) :

SREM / SRSP
 LOUAULT
 SR3CA
 42/54
 0/1

4. Numéro d'identification (b):

V F 9 S R 3 C A 5 4 1 1 6 0 1 1 5

10. Poids Total Autorisé en Charge (T) : (a)
Sous Couvert R.48 (T) (1) (a)

34
Néant / 42,5 / 54

I - LIVRE CARROSSE (a)

- 5. Carrosserie (b)
- 9. Dimensions (b) : Largeur (m)
Longueur (m)
Surface (m²)
- 11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule (T) (b):
- 13. Charge utile du véhicule (T) (b) :

P.T.E. ENG
 2.550
 12.150
 30.98
 10.500
 43.500

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (Voir NOTA 1)

II - LIVRE EN CHASSIS NU (a)

- Largeur (m) (b)
- Longueur (m) (b)

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus (Voir NOTA 2)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Porte à faux avant sans flèche d'attelage (m) (b)
- Porte à faux arrière (m) (b)
- Empattement (m) (b)
- Y minimum (voir point 2.13.1) (m) (b)
- Y maximum (voir point 2.13.2) (m) (b)
- Dispositif de protection latérale :
- Dispositif de protection contre l'encastrement :

1.030
 3.150
 3.520
 1.900
 2.800
 Oui - Non (a)
 Oui - Non (a)

B) Que ce véhicule sort de nos usines le 29/01/01
Pour être livré à

REMORQUES LOUAULT SARL
 3/ Rue des Prés
 89170 SAINT-FARGEAU

Fait à SAINT FARGEAU, Le 29 Janvier 2001

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type

rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R81 du code de la route ou toute autre modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le Service des Mines

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en chassis nu désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type et :

- Soit un certificat de carrossage conforme à l'Annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules.
- Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'Annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de Réception à Titre Isolé.

(a) Rayer la(les) mention(s) inutile(s).

(b) A compléter.

(1) L'option 42,5 T ne peut être choisie que pour la version 42
L'option 54 T ne peut être choisie que pour la version 54